



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 mai 2022

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marc DUPRAZ
Rémi FOUCHAULT
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022
 2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2021
 3. Approbation des comptes annuels 2021 : délibération
 - 3bis. Travaux de rénovation des terrains de football du centre sportif
 4. Décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention de 6'200'000 au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022
 5. Association des restaurants scolaires « Les Cui-cuis » : augmentation de la subvention
 6. Jardin d'enfants : subvention aux familles
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence.

En préambule, il propose d'ajouter un point 3bis à l'ordre du jour concernant les travaux de rénovation des terrains de football du centre sportif.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2021

Stéphane Grobéty passe la parole au maire qui procède à la lecture de la version résumée de son rapport administratif et financier pour l'exercice 2021.

Hubert Dethurens tient à préciser que, cette année, le rapport ne sera pas distribué en version papier à l'ensemble des villageois, mais disponible sur demande et bien-entendu en version électronique sur le site internet communal.

3. Approbation des comptes annuels 2021 : délibération

Le président lit le rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation des comptes et, faute de questions, passe au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de 2'184'037.31 F aux charges et de 2'511'748.93 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 327'711.62 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 685'278.62 F et résultat extraordinaire de -357'567.00 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de 1'356'577.07 F aux dépenses et de 307'125.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'049'452.07 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de 21'472'003.04 F.*



5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de 10'411.39 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.

3bis. Travaux de rénovation des terrains de football du centre sportif

Stéphane Grobéty passe la parole à Thierry Arn qui explique avoir été très surpris des réponses négatives de deux grands organismes donateurs contactés pour subventionner les travaux du stade. La Loterie Romande a précisé qu'elle ne soutenait pas les entités publiques et la Fondation Wilsdorf n'a pas commenté son refus d'entrer en matière. Nous restons toujours dans l'attente d'une réponse de trois autres fondations qui promeuvent le sport, mais il est clair que celles-ci n'ont pas les mêmes moyens financiers que la Loterie ou la Fondation Wilsdorf.

C'est pourquoi Thierry Arn souhaite avoir l'opinion du conseil quant à la suite à donner à ce projet. En effet, après avoir sondé les représentants des communes membres du groupement, il s'avèrera difficile, voire impossible, de leur demander d'augmenter leur contribution, car elles ont d'autres projets d'importance à financer.

Cependant, Thierry Arn estime que ce projet mérite d'être réalisé, le club regroupant plus de 300 joueurs licenciés et une quarantaine d'enfants à l'école de football. Comme expliqué lors des précédentes séances, les terrains actuels ne sont plus en état de supporter autant d'équipes, surtout par temps de pluie. Aussi, il souhaite proposer au conseil municipal que la commune de Laconnex finance le solde des coûts et, à cet effet, vote rapidement un crédit de construction pour pouvoir, à la fin de délai référendaire, commencer les travaux de rénovation encore cette année.

Le président propose que chacun s'exprime sur la question. Hubert Dethurens exprime une certaine réticence à accélérer ainsi la décision. En effet, d'une part, il s'inquiète des conséquences sur les finances communales déjà bien alourdies par les projets de mise en séparatif sachant qu'un emprunt conséquent sera nécessaire pour financer cette rénovation. D'autre part, il estime primordial de mener au préalable un travail de communication auprès de la population, car il garde en mémoire des instants houleux lors des travaux de construction du centre sportif. Il juge donc plus prudent d'attendre encore un peu et de reporter ces travaux.

Marie Ducret Gauthey demande si d'autres fondations ont été sollicitées. Thierry Arn lui répond qu'en effet nous attendons encore des réponses de 3 organismes, mais qu'il craint qu'elles soient identiques aux réponses de la Loterie romande et de la Fondation Wilsdorf et ne financent pas des entités publiques.

Samantha Bavaud Bocion ne trouve pas correct qu'on puisse investir 1.5 Mo pour le football, mais pas pour les crèches ou le social.



Marc Dupraz précise que le club fêtera ses 80 ans prochainement et qu'il mérite d'avoir un terrain digne de ce nom. Peut-être la commune devrait-elle envisager de ne rénover que le terrain en herbe et d'effectuer les travaux sur le terrain d'entraînement ultérieurement.

A la question de Christian Bovier, Thierry Arn répond que la durée de vie estimée d'un terrain synthétique est de 15-20 ans, si l'entretien est régulier et l'usage raisonnable, ceci pourrait s'étendre à 20-25 ans.

Andreea Capitanescu Benetti, estime que le projet étant déjà bien avancé, il serait préjudiciable de le retarder d'une à deux années avec le risque que les communes membres du groupement ne poursuivent pas l'aventure. Elle pense qu'une information à la population est indispensable et nécessaire.

Rémi Fouchault estime que ce projet de rénovation est un besoin avéré, mais demande s'il est possible de réduire encore le budget. Thierry Arn répond que le devis a déjà été revu à la baisse. Il précise que le projet avait été initié suite à la diffusion d'un reportage sur les terrains synthétiques avec des boules de remplissage en caoutchouc, cancérigènes, et des plaintes de parents inquiets pour la santé de leurs enfants.

En conclusion, les conseillers estiment disposer de tous les éléments pour lancer le projet : l'état actuel des terrains, les besoins du club, la santé des enfants, l'augmentation des taux hypothécaires, l'intercommunalité, etc. et acceptent de siéger le 17 mai prochain en séance extraordinaire afin de délibérer sur un crédit de construction.

4. Décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention de 6'200'000 F au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022

Aucune opposition n'est formulée.

5. Association des restaurants scolaires « Les Cui-cuis » : augmentation de la subvention

Le président relate avoir reçu les représentants du comité des Cui-cuis en séance de l'exécutif afin qu'ils présentent les modifications souhaitées à leur budget, soit l'augmentation du tarif horaire du personnel d'encadrement de 25.00 à 30.00 F, ainsi que l'annualisation des 2 personnes référentes. Thierry Arn ajoute que l'association n'a pas augmenté le salaire de son personnel depuis 2002, alors que la fréquentation des enfants est en hausse constante. Il comprend que le comité propose donc l'annualisation des référentes afin, d'une part, de fidéliser son personnel et, d'autre part, d'éviter la précarité de l'emploi (maladie et vacances payées). L'annualisation représente une augmentation du budget conséquente principalement en raison des coûts induits pour les cotisations sociales et LPP. Le budget de subventions communales prévu pour 2022 passerait à 74'000 F et s'élevait, pour rappel, à 51'000 F en 2020 et 35'000 F en 2020 (COVID).



Hubert Dethurens ne conteste pas l'augmentation du salaire horaire, mais estime délicat l'annualisation, car il craint des soucis similaires avec ceux rencontrés avec le personnel du jardin d'enfants.

Thierry Arn ajoute que le comité a également proposé une nouvelle clé de répartition de la subvention entre les communes en fonction du domicile de l'enfant et non plus au prorata de la population. Actuellement ce calcul est plus avantageux pour Laconnex. L'exécutif de Soral a déjà validé ce procédé.

Après une courte discussion entre les conseillers, le président propose de passer au vote.

- La modification du budget de subvention proposée par le comité des Cuisines est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.
- L'annualisation des référentes est refusée par 5 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

Thierry Arn communiquera ces décisions au comité, mais demande aux représentants communaux (Catherine Lachat et Laurent Zimmermann) de relayer la position du conseil municipal lors de la prochaine séance de l'association et de demander à reconsidérer l'annualisation des référentes.

6. Jardin d'enfants, subvention aux familles

Thierry Arn prend la parole et explique que le comité du jardin d'enfants s'inquiète en raison du petit nombre d'inscrits cette année. En effet, seuls 11 enfants sont actuellement annoncés pour 2022-2023, probablement en raison de l'offre en places de crèche. Pour améliorer l'attractivité de la prestation, le comité a donc décidé d'élargir les horaires d'accueil de 7h45 à 12h00 et de répercuter le coût de cette augmentation sur les écolages.

C'est pourquoi, en accord avec Laura Weiss de Soral, Thierry Arn propose que les communes subventionnent les familles dont les deux parents bénéficient du subside pour l'assurance maladie selon le RDU, cela sur la même base de calcul que pour les cuisines scolaires. Un tableau est présenté aux membres du conseil. Les coûts estimés par an et par famille sont de 1'275 F au maximum. A titre d'exemple, pour 2020, seule une famille de Laconnex avait déposé une demande pour les cuisines scolaires.

Le président passe au vote sur le principe de cette subvention qui est approuvé à l'unanimité des conseillers.

7. Communications de l'exécutif

- * *Inauguration du local bibliothèque* : le maire rappelle que l'inauguration aura lieu ce jeudi.



- * *Travaux Vy-Neuve* : malheureusement, les SIG ne sont pas en mesure de livrer un coude pour les canalisations et les travaux de resurfaçage de la Vy-Neuve sont donc reportés à une date ultérieure.
- * *Local bibliothèque* : Thierry Arn informe que le compteur électrique sera finalement installé cette semaine.
- * *TPG Flex* : Jean-Pierre Gantner annonce que, suite à une séance dédiée, plusieurs décisions ont été prises par les TPG et le département des transports afin d'optimiser cette prestation, notamment l'ajout, dès le 4 juillet, de l'arrêt Vailly et une communication plus étendue.
- * *Sortie des aînés* : les installations n'étant pas disponibles au barrage d'Emosson en raison d'un contrôle au mois de juin, Jean-Pierre Gantner informe que la date de la sortie a été reportée au 14 septembre.

8. Divers

- * *Sortie du conseil municipal* : Le maire propose d'agender une sortie pour le conseil le 3 septembre.
- * *Jardin d'enfants* : Samantha Bavaud Bocion relate que les problèmes au jardin d'enfants continuent. La responsable est en effet toujours en arrêt maladie et son remplacement assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire. Elle ajoute que les parents et le comité se réjouissent de la participation des enfants au cortège et animations de la fête des promotions. Elle soulève toutefois la difficulté de faire marcher les tout-petits sur un aussi long trajet. L'éventualité d'un char doit être étudiée.
- * *Caméra de surveillance* : Rémi Fouchault demande quand sera installée la caméra à la déchetterie. Catherine Koumrouyan lui répond qu'il convient d'attendre la fin du délai référendaire. Hubert Dethurens rappelle que les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser les bennes de déchets verts.
- * *Présidence du CM* : Stéphane Grobéty annonce que, lors du prochain conseil, il faudra réélire un président et un vice-président. Il prie les conseillers/ères intéressés/es de se manifester.

9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 21h00.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale